



syndicat mixte des transports en commun

Année scolaire 2024 / 2025
DEMANDE D'ABONNEMENT TER
Ligne Belfort <-> Delle

à remplir et à retourner au :

Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort
Jonxion 1 – 1, Avenue de la Gare TGV – CS 30602
90400 MEROUX-MOVAL
ou par mail à contact@smtc90.fr

Abonnement annuel *

Abonnement semestriel **

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

CP : Ville :

☎ : @ :

Etablissement fréquenté en 2024/2025 :

Classe fréquentée en 2024/2025 :

Qualité : Externe Demi-pensionnaire Interne

Gare TER de rattachement (Départ / Retour) :

Delle Joncherey Grandvillars Morvillars Meroux-Moval Belfort

J'accepte de donner les informations, ci-dessus, me permettant d'accéder aux services SNCF.

Par conséquent, en faisant le choix de la prise en charge SNCF par le SMTC, j'accepte la fin de la gratuité des 2 trajets en bus par jour sur le réseau Optymo.

Date et signature du représentant légal :

**Cachet du Syndicat Mixte des Transports en
Commun du Territoire de Belfort**

Cachet de l'Etablissement Scolaire

* Abonnement annuel = demande reçue au plus tard le 04/10/2024

** Abonnement semestriel = demande reçue au plus tard le 06/12/2024

NOTICE À LIRE IMPÉRATIVEMENT AU VERSO

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@territoiredenergie90.fr

NOTICE

Le choix est laissé aux familles de combiner les offres existantes, le SMTC propose, de prendre en charge les abonnements SNCF des élèves résidants à moins d'1.500 kilomètres, par la route, des gares. Les communes de domiciliation concernées par ces abonnements sont Delle, Grandvillars, Joncherey, Meroux-Moval, Morvillars et Thiancourt. Le choix de la gratuité des TER implique la suppression des 2 voyages gratuits attachés au Pass Optymo.

Avec une volonté de simplifier au maximum les démarches des familles optant pour le train comme moyen de transport principal pour se rendre à l'établissement scolaire, le SMTC met en place, la procédure ci-dessous :

1/ Compléter et signer le formulaire de demande prise charge de l'abonnement TER (***tous les champs sont obligatoires, tout dossier incomplet sera refusé et retourné à la famille***).

2/ Faire viser le formulaire à l'établissement scolaire de l'élève.

3/ Renvoyer la demande dûment complétée au SMTC par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire ou par mail à contact@smtc90.fr.

4/ L'abonnement de train sera à retirer à la gare de Belfort Ville. Lors du retrait, l'élève devra être muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité récente.

Abonnement annuel :

Pour bénéficier d'un abonnement annuel, les demandes devront être adressées au SMTC au plus tard le mercredi 04 octobre 2023.

Abonnement semestriel :

Pour bénéficier d'un abonnement semestriel, les demandes devront être adressées au SMTC au plus tard le mercredi 06 décembre 2023 pour une prise en charge à compter du 02 janvier 2024.

En cas de perte de l'abonnement, la famille doit solliciter le SMTC afin de confectionner un duplicata. Les frais de confection sont à la charge de la famille.

Le SMTC engageant des dépenses dans le cadre de ces abonnements, tout abonnement confectionné et non retiré sera facturé à la famille par l'émission d'un titre.

Pour tous renseignements, merci de contacter le SMTC au 03 84 90 99 25.